

2 Politique

Assemblée nationale/Questions orales au gouvernement
Le social au centre des échanges

Faustin Boukoubi, président la séance.



Une vue des membres du gouvernement sollicités.



Vue partielle des élus.

Stéphane MASSASSA
Libreville/Gabon

Les préoccupations soulevées, mercredi dernier en plénière, par les élus du peuple, ont essentiellement porté sur plusieurs pans de ce secteur. Entre autres, l'éducation, l'insécurité en milieu scolaire, la situation des compatriotes commerçants informels.

COMME annoncé la semaine dernière par leur président, les membres de l'Assemblée nationale ont à nouveau reçu, mercredi dernier, dans leur hémicycle provisoire, les membres du gouvernement, conduit par le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, dans le cadre des séances plénières hebdomadaires, consacrées aux questions orales au gouvernement.

Pour ce deuxième acte, ils étaient au total, quatre membres du gouvernement interpellés. À savoir, les ministres d'Etat, Lambert-Noël Matha, Michel Menga, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou et leur collègue ministre de l'Eau et de l'Energie Tony Ondo Mba. Ce d'autant plus que les préoccupations soulevées par les membres de la première Chambre du Parlement relevaient du domaine social. Notamment, au sujet de l'opération de déguerpissement des marchés informels où, s'adressant particulièrement au ministre d'Etat en charge des Collectivités locales, le député du 5e siège du département du Woleu, Serge Ndong Obame sur la méthode "désolante, émouvante, attristante regrettable et amère" employée par la mairie de Libreville, ainsi que sur les mesures

d'accompagnement réservées à ces compatriotes, pour la plupart, des mères de familles.

De même, le député a tenu à savoir sur la capacité d'accueil des marchés vers lesquels ces derniers étaient orientés et leurs coûts d'accès. Et aussi le rôle véritable des agents de police et de gendarmerie affectés à la municipalité, "si le maire doit lui-même mener ce type d'opérations".

On retient pour le moins, des éléments de réponses apportés par le membre du gouvernement concerné, sa non-compétence à répondre aux questions posées, sur la base du principe de de la décentralisation qui consacre la libre administration des collectivités locales. "Selon ce principe, les collectivités locales, sont administrées librement par des conseillers élus, elles

disposent du pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences, gèrent librement leurs personnels et bénéficient des ressources nécessaires à leur mission, et dans la mise en œuvre de ce principe le ministère en charge des collectivités locales n'assume qu'un pouvoir de tutelle à travers ses représentants locaux que sont les gouverneurs et les préfets", a répondu Lambert-Noël Matha, avant d'estimer qu'il n'en est nullement le meilleur destinataire de questions soulevées par le député du 5e siège du département du Woleu. Une réponse peu convaincante aux yeux de ce dernier.

Le ministre d'Etat en charge de l'Education nationale a, quant à lui, été soumis aux questions relatives à l'avancement des concertations entamées avec les partenaires so-

ciaux sur la réforme des modalités d'attribution des bourses d'études, les examens de fin d'années à venir, la régularisation de la situation de certains enseignants qui menacent de boycotter la tenue desdits examens, le paiement, par l'Etat, des arriérés des frais de scolarité des élèves orientés dans des établissements scolaires privés, ainsi que la violence en milieu scolaire.

Et Michel Menga M'Essone d'assurer, pour ce qui est de la concertation engagée avec les partenaires sociaux, que les choses se déroulent bien et que tout serait bien parti pour que les examens à venir aient lieu normalement. De même la situation administrative des enseignants est en phase d'être régularisée, conformément aux instructions du chef de l'Etat et du Premier ministre.

Pour sa part, le ministre d'Etat en charge de la Justice a rappelé, au sujet des mesures prises par le gouvernement en vue d'éradiquer le phénomène de violence en milieu scolaire, le mécanisme multisectoriel d'alerte urgente et intervention rapide de protection des enfants contre toutes formes de violence en milieu scolaire, conformément à l'article 19 de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant, ratifiée par le Gabon en février 1994.

De même, son collègue de l'Eau et de l'Energie, sur la question relative aux risques de pollutions d'eau en amont de l'Ivindo, a dit toute la détermination de l'équipe gouvernementale à apporter des solutions véritables à ce problème qui, malheureusement, implique également un Etat ami.

Au lendemain de son éviction du gouvernement

Guy-Bertrand Mapangou dans sa veste de député

SM
Libreville/Gabon

L'ANCIEN ministre d'Etat en charge des Forêts, de l'Environnement et du Plan climat, Guy-Bertrand Mapangou a regagné son siège de député à l'Assemblée nationale. Il a été officiellement présenté, mercredi dernier au palais Léon Mba, en sa qualité de

député du premier siège du département de Tsamba-Magotsi. C'était à l'occasion de la plénière hebdomadaire consacrée aux "Questions orales au gouvernement".

C'est donc conformément aux dispositions de la loi, que l'ancien ministre d'Etat pourra désormais siéger auprès de ses collègues de la première Chambre du Parlement. Celles-ci l'autorisant à récupérer son siège d'élu, en cas de cessation de ses fonc-

tions au gouvernement.

Rappelons que l'élu du premier siège de Tsamba-Magotsi avait été démis de ses fonctions de ministre d'Etat aux Forêts et à l'Environnement, il y a près de deux semaines, suite à l'affaire de la disparition des 353 conteneurs du port d'Owendo. Un scandale à l'origine de la suspension de plusieurs hauts fonctionnaires dont son ancien directeur de cabinet.



L'honorable Guy-Bertrand Mapangou, lors de sa présentation officielle.

Droits de l'enfant

Les députés mettent en place un sous-comité

CBM
Libreville/Gabon

AU moment où le Gabon s'apprête à commémorer, à l'instar de la communauté internationale, le 30e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, un sous-comité a été mis en place, mardi, au palais Léon Mba, par le 4e vice-président de l'Assemblée nationale, Lucienne Ogouwalanga-Awoure. Cela en présence du représentant résident de l'Unicef et du directeur de cabinet du ministre de la Justice. Le bureau qui sera dirigé par Eugénie Félicité Sakoussou aura pour mission



La 4e vice-présidente de l'Assemblée nationale installant la présidente du Sous-comité des Droits de l'Enfant Eugénie Félicité Sakoussou.

de faire entendre dans les Parlements, les opinions, préoccupations et intérêts des enfants, ainsi que faire en sorte que la réalisation des politiques publiques consacrées à l'enfant, soit conforme à la législation en

vigueur. Lors de son discours, Lucienne Ogouwalanga-Awoure a relevé que depuis 1994, le Gabon a ratifié la Convention de 1989 relative aux droits de l'enfant, qu'à cet égard "il se doit de



Photo de famille au terme de la cérémonie.

prendre toutes les dispositions nécessaires pour une mise en œuvre effective et efficiente de cet instrument juridique international..." Pour sa part le représentant de l'Unicef, Stephen Grieb, n'a pas manqué de souli-

gner l'importance de cet organe qui "témoigne d'une manière on ne peut plus éloquent de l'intérêt que porte l'Assemblée nationale, haut lieu de la représentation du peuple gabonais, à l'intérêt supérieur de l'enfant". Il a

terminé son discours en réitérant l'appui de l'Unicef à cette structure pour mener à bien ses actions fondamentales pour l'enfant et la société.

Bouclant la série des allocutions, le représentant du ministre de la Justice a rappelé aux membres de la structure mise en place "la mission hautement républicaine qui leur est dévolue, qui est de veiller à l'adoption des lois axées sur l'équité et la non-discrimination, promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant dans tous les textes concernant ce dernier et vulgariser les droits de l'enfant auprès des autres décideurs".